

ANNEXES 7 : mission et tâches du régulateur

1. Période de présence du régulateur

Un régulateur se trouvera au décollage sur le SVLSVF dans la période du 01 Juillet au 31 Août (haute saison) de chaque année.

2. Mission

Sa mission est de faire en sorte que la cohabitation entre tous les pratiquants se passent bien, dans un souci de respect et de sécurité.

Il est en charge de veiller à ce que le flux de pratiquants sur le décollage soit compatible avec les règles de sécurité inhérentes à l'activité.

3. Tâches

Ses tâches consistent à :

- gérer les flux au décollage entres les biplaceurs professionnels et les autres pratiquants (professionnels extérieurs au SLMPUSP et pratiquants loisirs),
- informer et sensibiliser les pratiquants sur les particularités du site,
- respecter un ordre de décollage qui ne soit pas préjudiciable aux pratiquants extérieurs et de loisir.